

ENCART DOSSIER ADULTE – MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE PAR VOIE JUDICIAIRE

- 1) Vous devez vous présenter à _____ un surveillant de liberté sous caution _____ aujourd'hui _____ dès votre mise en liberté _____ dans les _____ jours ouvrables suivant _____ au plus tard le _____ à _____ h et, par la suite, selon les modalités de temps et de forme fixées par le surveillant de liberté sous caution.
- 2) Vous ne devez pas communiquer, directement ou indirectement, avec _____ sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution _____ en collaboration avec les services aux victimes _____ et les Services à l'enfance et à la famille _____ sauf pour fréquenter l'école ou participer à des activités scolaires _____ sauf conformément à une ordonnance d'un tribunal compétent qui est au courant des conditions de la présente ordonnance.
- 3) Vous devez vous éloigner de _____ immédiatement sur demande et vous ne devez pas reprendre contact avec _____ ni vous présenter à sa résidence _____ pendant 24 heures jusqu'à _____.
- 4) Vous ne devez pas communiquer, directement ou indirectement, avec _____ si vous _____ ou êtes sous l'effet de l'alcool.
- 5) Vous ne devez pas _____ publier des commentaires en ligne au sujet de _____ ou de ses enfants _____, ni publier, ni partager des images en ligne de _____ ou de ses enfants.
- 6) Vous ne devez pas aller à _____ tout lieu connu de résidence, _____ d'emploi _____ ou d'enseignement de _____ ou y pénétrer _____ sauf à une occasion, en compagnie d'un agent de police, pour aller chercher vos effets personnels _____ sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution _____ en collaboration avec les services aux victimes _____ et les Services à l'enfance et à la famille _____ sauf conformément à une ordonnance d'un tribunal compétent qui est au courant des conditions de la présente ordonnance.
- 7) Vous devez résider _____ à _____ à Connective _____ suivant l'approbation de votre surveillant de liberté sous caution _____ suivant les instructions de votre surveillant de liberté sous caution _____ et vous abstenir de changer de résidence sans l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution.
- 8) Vous devez respecter un couvre-feu en demeurant à l'intérieur de votre résidence _____ ou sur votre propriété entre _____ h et _____ h tous les jours _____ sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution _____ sauf en la présence effective de _____ ou d'un autre adulte digne de confiance approuvé au préalable par votre surveillant de liberté sous caution _____ sauf pour vous rendre _____ au travail, _____ aux études ou aux programmes et en revenir _____ sauf en cas d'urgences médicales _____ pour vous-même _____ ou pour des membres de votre famille immédiate.
- 9) Vous devez vous abstenir de posséder ou de consommer _____ de l'alcool _____ et/ou des drogues illicites qui ne vous sont pas prescrites sur ordonnance médicale.
- 10) Vous devez vous abstenir de fréquenter tout lieu dont l'objet principal est la vente d'alcool, dont les magasins des alcools, lieux de vente pour emporter, bars, brasseries, tavernes, bars-salons ou boîtes de nuit.
- 11) Vous devez vous abstenir de posséder une arme à feu, munition, substance explosive ou autre arme au sens du *Code criminel*, _____ et vous devez remettre à _____ au _____ de tels objets

en votre possession et les autorisations, permis et certificats d'enregistrement ou tout autre document vous permettant d'acquérir ou de posséder des armes à feu sauf pour les besoins de votre emploi sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution sauf pour chasser sauf en présence de .

- 12) Vous devez vous abstenir de conduire un véhicule automobile en tout temps sauf pour les besoins d'un emploi.
- 13) Vous devez conserver votre emploi chez . Vous devez informer votre surveillant de liberté sous caution le tribunal si vous n'y travaillez plus.
- 14) Vous devez assister à . Vous devez informer votre surveillant de liberté sous caution le tribunal si vous n'y assistez plus.
- 15) Vous devez assister et participer activement à entre les dates du et du et l'achever d'une façon que votre surveillant de liberté sous caution juge satisfaisante. Vous devez fournir à votre surveillant de liberté sous caution les consentements à la communication de renseignements concernant votre participation.
- 16) Vous devez aviser le tribunal ou votre surveillant de liberté sous caution de tout changement d'adresse, d'emploi ou d'occupation.
- 17) Vous devez vous abstenir de posséder ou d'utiliser plus d'un ordinateur ou autre dispositif permettant l'accès à Internet sauf pour les besoins de votre emploi sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution.
- 18) Vous devez vous abstenir de posséder ou d'utiliser plus d'un téléphone cellulaire, téléphone intelligent ou autre dispositif mobile de communication électronique sauf pour les besoins de votre emploi sauf avec l'autorisation écrite préalable de votre surveillant de liberté sous caution. Tout appareil du genre doit être enregistré à votre nom, et tout relevé de communications doit être remis à votre surveillant de liberté sous caution à sa demande.
- 19) Vous devez demeurer au Yukon sauf permission écrite d'en sortir donnée par votre surveillant de liberté sous caution ou le tribunal.
- 20) Vous devez remettre tous vos passeports à à avant .